

ARRETE PORTANT PROLONGATION DE LA REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

- VU, le code général de la fonction publique,
- VU, l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU, l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU, le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU, le décret n° 2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU, l'arrêté du 24 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de deux ans, de Madame Anne BRISSET,
- VU, l'arrêté du 20 juin 2023 portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne, de Madame Anne BRISSET, à compter du 1^{er} juillet 2024, pour une durée d'un an,
- VU, l'arrêté du 20 juin 2024 portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne, de Madame Anne BRISSET, à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une durée d'un an,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le décompte de la période de 4 ans prévue à l'article L523-1 est suspendu du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2022. Madame Anne BRISSET peut bénéficier d'un maintien de cette suspension à l'issue de la dernière année d'inscription en l'absence de nomination stagiaire, d'une durée totale de 1 an et 4 mois.

ARTICLE 2 : Est réinscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur, au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 octobre 2026 :

- Madame Anne BRISSET, adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe au CCAS DE LA HAGUE.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg,
- Madame la Présidente du CCAS DE LA HAGUE,
- L'intéressée.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : ...01/07/25.....

Fait à Saint-Lô, le 24/06/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-285000055-20250701-20250258-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

